



Assemblée générale

Distr. générale
18 septembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Commission des questions politiques
spéciales et de la décolonisation
(Quatrième Commission)

Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Note du Secrétariat

1. À la 2^e séance plénière de sa soixante-quinzième session, tenue le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a pris des décisions sur la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (voir [A/75/252](#)), y compris les questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (voir annexe).
2. L'attention de la Commission est appelée sur les parties des sections III et IV du rapport du Bureau ([A/75/250](#)) qui concernent l'ordre du jour des grandes commissions et sur les recommandations relatives à l'organisation de la session qui figurent à la section II de ce rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière.



Annexe

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

2. Effets des rayonnements ionisants [point 50].
3. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace [point 51].
4. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [point 52].
5. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [point 53].
6. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects [item 54].
7. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales [point 55].
8. Questions relatives à l'information [point 56].
9. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies [point 57].
10. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes [point 58].
11. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies [point 59].
12. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation [point 60].
13. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [point 61].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

14. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 126].
15. Planification des programmes [point 142].